



Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 26 janvier 2024

Le 26 janvier 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, GÉRARDEAUX Marlène, MM. LENOIR Christian, MAUZÉ Jean-François.

Absent : M. DELHAYE Guillaume a donné procuration à Mme BERTON Dominique .

M. DUFOUR Frédéric, absent excusé.

M. GABELLE Simon, absent excusé.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Représenté : 1
- Absents non représentés : 2

Date de la convocation : 19/01/24

Date d'affichage : 19/01/24

Objet des délibérations

1. Embauche d'un contrat PEC pour une durée de 6 mois à compter du 01/04/24.
2. Rétribution de l'agent recenseur.
3. Demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune ».
4. Demande de subvention auprès de la région Hauts-de-France pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune » dans le cadre de l'appel à projets « fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants et de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes).

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 01 décembre 2023

La séance du conseil débute par la présentation de la nouvelle secrétaire de mairie, Mme Marie PETIT en remplacement de Mme Mélanie BESIN, en fin de contrat au 29 février 2024.

Le compte-rendu est validé par le conseil : 5 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter. Cependant, M. le Maire nous a fait part d'une remarque écrite de la sous-préfecture concernant la délibération relative à la nomination du référent déontologue. Cette délibération a été signée et transmise à la sous-préfecture le 4 décembre 2023. Elle ne pouvait donc revêtir un caractère exécutoire à compter du 1^{er} décembre 2023.

Embauche d'un contrat PEC pour une durée de 6 mois à compter du 01/04/24

Monsieur le Maire présente les éléments donnés par la « Mission Locale du Cambrésis » suite à la décision de l'État d'accorder un Contrat Unique d'Insertion (CUI) Parcours Emploi Compétences (PEC).

Ce contrat d'une durée de 6 à 12 mois est destiné aux personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article L.5134-20 du Code du Travail). Le taux de prise en charge (pourcentage du SMIC horaire brut) peut aller de 35 % minimum à 45 % maximum selon le profil.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter une personne pour assister l'agent technique pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune, à raison d'une durée de 25 heures par semaine pour une durée de 6 mois du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2024.

Un débat a eu lieu, dont il ressort la gestion des congés payés, la charge de travail encore importante en octobre concernant l'entretien du cimetière et les abords de l'église avant la Toussaint.

Le conseil propose de rallonger la durée du contrat pour une durée de 7 mois, soit du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

La délibération est votée à la majorité des présents ou représentés pouvant voter, soit 7 voix pour et 1 abstention.

Rétribution de l'agent recenseur

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que la commune fait l'objet d'un recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024 sous l'autorité et le contrôle de l'INSEE. Il rappelle qu'il a nommé Madame BESIN Mélanie en tant qu'agent recenseur par arrêté du 5 décembre 2023 transmis en sous-préfecture le 15 décembre 2023.

Il convient de délibérer au sujet de la rémunération de l'agent enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, décide de reverser à Madame BESIN Mélanie, la totalité de la dotation forfaitaire de recensement à savoir : **748 €** que la commune va recevoir.

Demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune ».

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale du projet de réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en "Maison commune".

L'école primaire qui date des années 1920/1930 a été fermée en 2000 et n'a pas subi de rénovation depuis plusieurs décennies. L'audit énergétique réalisé en 2023 a révélé sans surprise que ce bâtiment qui a une centaine d'années est une véritable "passoire thermique".

Cette ancienne école qui reçoit du public (ERP) est composée de deux salles. La plus grande salle est utilisée actuellement par les associations et par la commune comme bureau de vote. La plus petite salle permet de stocker une partie du matériel des associations et de la commune. Ce bâtiment ne dispose pas de sanitaire et le public est contraint d'utiliser les toilettes du personnel technique qui, de plus, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le "salon d'honneur" où sont célébrés les mariages et où se tiennent les réunions de conseil municipal est situé au premier étage de la mairie. Ce "salon d'honneur" n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et ne respecte pas les normes de sécurité (une seule issue de secours).

D'autre part, les ateliers municipaux sont exigus et ne permettent pas de respecter toutes les normes de sécurité au niveau du stockage des produits dangereux. De plus, le personnel technique ne dispose pas de vestiaire et de local pour le ménage.

Ce projet est donc rendu nécessaire pour permettre :

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du "salon d'honneur" qui sera situé, après travaux, au rez-de-chaussée dans la petite salle de l'ancienne école
- La mise aux normes de sécurité du "salon d'honneur", de la salle associations et des ateliers municipaux
- La rénovation thermique de ce bâtiment avec isolation et remplacement du système de chauffage devenu vétuste

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale que le diagnostic, l'étude de faisabilité, le planning et le programme des travaux ont été réalisés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui a été recrutée il y a quelques semaines. L'estimation financière du projet s'élève à 520 271,10 € HT.

Pour le financement, il est prévu de solliciter trois subventions : une auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 208 108,44 € (40 %), une auprès de la Région Hauts-de-France d'un montant de 50 000 € et une auprès du Département du Nord d'un montant de 156 081,33 (30%), soit un reste à charge pour la commune de 106 081,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 8 voix pour, d'adopter l'opération de réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en "maison commune", d'arrêter les modalités de financement et de solliciter une subvention de 208 108,44 € (40%) auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Demande de subvention auprès de la région Hauts-de-France pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune » dans le cadre de l'appel à projets « fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants et de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

Faisant suite à la délibération précédente, il convient de demander une subvention à la région Hauts-de-France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 8 voix pour, d'adopter l'opération de réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en "maison commune", d'arrêter les modalités de financement et de solliciter une subvention de 50 000 € auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à projets "fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants et de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)."

Questions diverses

- Recensement de la population (du 18 janvier au 17 février 2024)
- Budget (CA 2023 et BP 2024). Prévoir une réunion de la commission « finances »
- Tarifs gaz et électricité de la salle polyvalente à revoir.
- Réunion commission communication le samedi 3 février
- Assemblée générale des « disciples de Saint-Pierre » le 4 février 2024 (participation Christian)
- Compte rendu de la commission déchets de la CCPS

- Cloche à verres. Maintien pour l'instant d'une seule cloche à verres.
- Location de la salle polyvalente
- Réunion du conseil d'école le 6 février (participation Marlène et Clarisse)
- Cavurnes, 4 demandes ont été faites en mairie
- Venue à Sommaing du Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai le 29 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.